

Chronique bibliographique

Débats sur le Rwanda quinze ans après

Jean-Pierre Chrétien, Marcel Kabanda

DANS **POLITIQUE AFRICAINE** 2009/3 (N° 115), PAGES 211 À 220
ÉDITIONS **KARTHALA**

ISSN 0244-7827

ISBN 9782811102838

DOI 10.3917/polaf.115.0211

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2009-3-page-211.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Karthala.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



DÉBATS SUR LE RWANDA QUINZE ANS APRÈS

Ouvrages commentés

Olivier LANOTTE, *La France au Rwanda (1990-1994). Entre abstention impossible et engagement ambivalent*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2007, 533 p.

Gabriel PÉRIÈS et David SERVENAY, *Une guerre noire. Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994)*, Paris, La Découverte, 2007, 414 p.

André GUICHAOUA, *Rwanda 1994. Les politiques du génocide à Butare*, Paris, Karthala, 2005, 497 p.

Jean-Paul KIMONYO, *Le Rwanda, un génocide populaire*, Paris, Karthala, 2008, 535 p.

Il y a des coïncidences qui ressemblent à des clins d'œil. Ce fut le cas le mercredi 23 septembre dernier à Paris. Ce jour-là, deux femmes rwandaises étaient attendues, l'une au Conseil d'État, l'autre dans le cabinet d'un juge anti-terroriste. La première, Agathe Habyarimana, en France depuis avril 1994, a entendu le rapporteur public recommander au Conseil d'État de confirmer le rejet de demande d'asile prononcé par l'Ofpra deux ans et demi plus tôt. La seconde, Rose Kabuye, chef du protocole à Kigali arrêtée en novembre 2008 et entendue pour la quatrième fois dans le cadre de la procédure d'instruction sur l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président Habyarimana, a quant à elle vu lever son contrôle judiciaire. Quand on sait qu'Agathe Habyarimana, la veuve du président, est partie civile dans cette procédure, on se dit que cette journée est la parfaite illustration d'une politique française engluée dans le dossier rwandais.

En 2006, le juge Bruguière, en charge de ce dossier, avait émis des mandats d'arrêt inter-

nationaux contre neuf personnalités proches de l'actuel président Kagame. Kigali avait réagi en rompant les relations diplomatiques avec Paris. On sait maintenant que cette instruction judiciaire a été menée à charge sur une seule ligne d'accusation. Depuis quelques mois, des témoins cruciaux se sont en effet rétractés, dénonçant le jeu de questions-réponses auquel ils auraient été soumis. C'est le cas du lieutenant Abdul Ruzibiza¹. S'y est ajouté un ancien opérateur radio des Forces armées rwandaises à Gisenyi, Richard Mugenzi. Celui-ci a révélé un élément sur lequel l'équipe du juge Bruguière ne l'avait pas interrogé, à savoir les méthodes de travail très particulières de son supérieur, le colonel Anatole Nsengiyumva, responsable du renseignement rwandais, mêlé à toutes les manipulations extrémistes de l'époque, et condamné en décembre 2008 par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) conjointement avec le colonel Théoneste Bagesora². En outre, le rôle joué à Kigali dans les années 1992-1994 par l'ancien « gendarme

de l'Élysée» Paul Barril fait l'objet de nouvelles investigations³. L'affaire rwandaise ressemble, sur la scène française, tantôt à l'affaire Dreyfus, tantôt à un rocambolesque roman noir. Elle suscite aujourd'hui des polémiques de bas étage⁴ et une production littéraire plus proche de la série SAS que de Joseph Conrad⁵ qui attestent une forme de sidération intellectuelle face à l'affaire rwandaise. Cette fuite face aux vrais débats laisse ainsi aux générations suivantes le soin d'explorer les zones d'ombre de l'histoire des relations entre la France et l'Afrique.

Pourtant, en ce qui concerne la dimension humaine de cette tragédie, on dispose de la trilogie de Jean Hatzfeld⁶, des témoignages d'Esther Mujawayo⁷, de Berthe Kayitesi⁸ ou de Scholastique Mukasonga⁹, ainsi que du travail d'écriture encouragé dans les années 1990 par *Fest'Africa*¹⁰. Sur le plan scientifique, les quatre ouvrages présentés ici analysent les ressorts du basculement de la société rwandaise dans la violence de masse. Les deux premiers traitent du problème de la politique française à cette époque, les deux suivants de la compréhension des processus internes. Leurs positions relativement contradictoires se révèlent aptes à stimuler la réflexion.

La politique française au Rwanda de 1990 à 1994 a fait l'objet d'une thèse, soutenue à l'Université catholique de Louvain par Olivier Lanotte. L'ouvrage qui en a été tiré en 2007 se présente comme une somme définitive de plus de 500 pages, dotée de tout l'appareil critique souhaitable. L'effort d'objectivité est affiché : il s'agit non de juger, mais de comprendre et de situer une intervention politique et militaire perçue comme à la fois inévitable et « ambivalente ». L'auteur aborde successivement ce qu'il intitule « le premier conflit rwandais », d'octobre 1990 à décembre 1993, puis le « deuxième conflit », entre avril et août 1994. La vaste documentation

imprimée utilisée offre un tableau exhaustif des tenants et des aboutissants de cette extraordinaire ingérence française dans l'Afrique des Grands Lacs. Toutefois, ce tableau laisse aussi une étrange impression de malaise, comme s'il relevait simultanément de deux niveaux de lecture (souvent concrétisés par les divergences entre l'étage du texte et celui des notes). D'une part, on trouve une analyse incisive des logiques et des choix qui ont conduit la France à se retrouver associée à des partenaires impliqués dans la préparation d'un génocide mais, d'autre part, une multiplication de discussions et d'interrogations, tournant parfois à la chicane et à la polémique, visent méthodiquement à exonérer les dirigeants français de l'époque d'une vraie responsabilité dans la catastrophe. Ce jeu de nuances aboutit en conclusion au constat assez banal de l'impossibilité de la perfection morale en politique et de la nécessité de se salir les mains pour agir. On peut en convenir, à la réserve près qu'un génocide interpelle l'opinion bien au-delà de cette posture *a priori* modérée.

Ce livre entre pourtant dans le détail de l'intervention militaire. Dès 1990, le choix d'un appui durable à l'armée rwandaise est fait, malgré les exactions du régime qui, en octobre, ont conduit au retrait des Belges. Une stratégie anti-guérilla (milices d'auto-défense, quadrillage du territoire) est mise en place en 1991, avec les conseils du colonel Canovas, venu en expert à Kigali de février à avril 1991. En mars 1991, est créé le Détachement d'assistance militaire et d'instruction (DAMI) « Panda », qui s'ajoute à l'opération Noroît. Son chef, le lieutenant-colonel Chollet, est également conseiller auprès de l'état-major rwandais. Même si, comme l'indique l'auteur, cela n'avait « rien d'illégal », l'opposition démocratique protesta. Il est remplacé en mars 1992 par un autre officier qui exerce cette mission en uniforme rwandais, attestant la familiarité entre les deux armées. Un



avenant à l'accord de défense de 1975, signé en août 1992, permet le développement de cette aide, qui reste pourtant très discrète aux yeux de l'opinion et des instances représentatives en France.

Le DAMI prend plusieurs formes : entraînements dans les différents camps militaires ; formation d'officiers de police judiciaire et lutte antiterroriste dans le cadre d'un « DAMI gendarmerie », une activité qui suscite les réticences du général Varret, alors responsable de la coopération militaire à l'Ambassade, inquiet de voir le « fichage » des Tutsi par le gouvernement ainsi aidé ; enfin un mystérieux « DAMI GP » affecté à la Garde présidentielle et dirigé par un commandant issu du Groupe de sécurité de l'Élysée. Tout cela s'accompagne de cessions d'armes, mais aussi d'une participation à des opérations de police décrite par l'auteur comme « regrettable » parce qu'elle aurait prêté à confusion sur un soutien français à la lutte contre les Tutsi de l'intérieur.

La logique de cet engagement aurait été à la fois de contenir le Front patriotique rwandais (FPR) et de pousser Habyarimana à la démocratisation afin d'aboutir à un compromis. L'auteur relève cependant les signes, de 1991 à 1994, d'un parti pris en faveur du pouvoir du « peuple majoritaire ». L'ambassadeur de France à Kigali, Georges Martres, minimise les massacres du Bugesera de mars 1992. Paris reste longtemps tiède à l'égard des négociations d'Arusha, du moins jusqu'à la formation du gouvernement de cohabitation Balladur en mars 1993. À Kigali, le thème d'un front hutu anti-FPR, cher aux extrémistes, est privilégié aux dépens de l'opposition démocratique, tandis qu'à Paris, l'Élysée méprise les avis des intellectuels ou des associations qui le mettent en garde sur le danger de génocide. Le rôle du président Mitterrand dans l'adoption de cette ligne est souligné, en particulier le succès d'une vision « militaro-africaniste » porteuse des slogans sur « l'empire

hima », les « Khmers noirs » et le « péril anglo-saxon ».

Enfin, l'auteur note le maintien, d'avril à juillet 1994, de relations politiques et militaires avec le gouvernement intérimaire et l'alignement sur les positions de ce dernier au sein du Conseil de sécurité, du moins jusqu'au 16 mai, date à laquelle le ministre des Affaires étrangères Alain Juppé reconnaît officiellement le génocide, tandis que le président reste équivoque dans les cinq interventions publiques qu'il consacre à la question entre avril et juin. Enfin vient l'opération Turquoise avec ses ambiguïtés : des actions « humanitaires », mais aussi l'existence d'un autre plan qui devait aboutir à une partition du pays, des actions menées par des groupes du Commandement des opérations spéciales (COS) dès le 22 juin (officiellement), date du vote de la résolution 929 du Conseil de sécurité, et, en juillet, l'appui logistique à l'exfiltration de membres du gouvernement génocidaire.

L'auteur fournit donc toutes les données du problème. Il se situe dans la ligne du rapport de la Mission parlementaire de 1998, mais celui-ci allait plus loin en déplorant « une sous-estimation du caractère autoritaire, ethnique et raciste du régime rwandais¹¹ ». La réticence à identifier l'enjeu crucial, à savoir l'existence à Kigali d'une logique et d'une pratique racistes focalisées sur l'exacerbation de la haine anti-Tutsi, se traduit par les multiples réserves de l'auteur qui relativisent ou atténuent les errements de l'engagement décrits par ailleurs.

On ne peut donner ici que quelques exemples. La Radio Télévision Libre des Mille Collines (RTL) n'aurait été captée dans tout le pays qu'en avril 1994, d'après les dires d'un exilé rwandais (p. 85), alors que l'enquête rétrospective pour le TPIR montre que c'est le cas dès le mois de février. Tous les attentats des années 1992-1993 auraient été le fait du FPR, l'auteur reprenant ici la thèse des

services français (p. 97, 186 et 274), alors que les enquêtes effectuées sur place à l'époque par des associations de défense des droits de l'homme et même par la justice rwandaise avaient pointé du doigt des extrémistes hutu, notamment sur le meurtre de l'opposant Félicien Gatabazi en février 1994. Le prétendu « plan d'un empire hima-tutsi », qui a obsédé certains militaires français, aurait été trouvé dans un document ougandais (p. 202), alors que cet équivalent africain des *Protocoles des Sages de Sion* avait été diffusé au Rwanda dans l'organe raciste *Kangura* dès novembre 1990¹². Les positions critiques de plusieurs membres du Conseil de sécurité sont attribuées à l'influence du FPR ou, pour la Nouvelle-Zélande, au souvenir du *Rainbow Warrior* (p. 413). Sur le cas des survivants de Biseseero, alors que cette tuerie et la myopie des militaires français, « informés » et intoxiqués par les cadres locaux du génocide, sont attestées par l'enquête d'Alison Des Forges¹³ depuis 1995, l'auteur suggère que l'affaire n'est vraiment sortie qu'en 2004-2005 et il se « pose des questions sur la réalité des massacres ». L'inaction de fait à l'égard du gouvernement intérimaire, dont les membres auraient été seulement « expulsés » (p. 438), est commentée par ce sophisme : « force est de constater que la diplomatie française ne manifeste aucune opposition de principe à l'idée de poursuivre les responsables du génocide » (p. 442)...

Cette approche biaisée repose sur un traitement étonnant des sources : les témoignages de première main de rescapés (tels ceux de Vénuste Kayimahe¹⁴ ou d'Yvonne Galinier¹⁵) sont récusés comme partisans (p. 75-76 et 164), alors que des écrits pamphlétaires récents, destinés à justifier rétrospectivement la politique française, sont pris pour argent comptant (p. 97 et 274). L'aveuglement des « amis du régime Habyarimana » est certes évoqué, sans aucun exemple (p. 322), mais

c'est pour mieux ranger les publications critiques sur la logique récurrente des interventions françaises de 1990 à 1994 au rayon des attaques « fantaisistes » et des « spéculations folles » censées « faire écho » à la propagande du FPR (p. 208, 323 et 449-450). Cette vision caricaturale situe cet ouvrage à une étape précise des polémiques franco-françaises sur le Rwanda. Après plusieurs années de silence, les articles publiés en janvier 1998 par Patrick de Saint-Exupéry dans *Le Figaro*, puis les travaux de la Mission d'enquête parlementaire ont rouvert le dossier. Face à cela, dans les années 2000-2006, on a assisté à une mobilisation, culminant avec le livre de Pierre Péan¹⁶ paru en 2005, puis l'ordonnance Bruguière fin 2006, défendant une lecture du génocide de 1994 qui se présentait comme une révision des acquis fondamentaux de la Mission parlementaire en affirmant que le FPR aurait sciemment été responsable du génocide qui allait lui permettre d'arriver au pouvoir. Depuis, plusieurs éléments cruciaux de cette thèse se sont fissurés. Piégé par le réseau des écrits alors dominants qu'il cite abondamment, le livre d'Olivier Lanotte, pourtant sérieux, aura vieilli plus vite que prévu. C'est dommage.

Avec l'ouvrage de Gabriel Périés et David Servenay, publié la même année, nous avons au contraire un livre ouvertement à charge quant à l'action de l'armée française au Rwanda. Il est également bien documenté, même si les références archivistiques sont parfois lacunaires et la bibliographie absente, les auteurs ayant décidé que « les africanistes français sont plutôt tournés vers les mystères dits du "champ" » (p. 178). La thèse, bien construite, est celle de la rencontre fatale d'une tradition militaire française et de l'histoire rwandaise.

Les auteurs, dont le premier est aussi un connaisseur des régimes militaires sud-américains,



rappellent la constitution, après la défaite de Dien Bien Phu, d'un courant favorable au recours à la « guerre révolutionnaire » et à l'« action psychologique ». Il s'agit, selon la méthode des communistes chinois, d'encadrer et de manipuler les populations civiles de manière à contrecarrer les guérillas adverses. Les colonels Lacheroy et Trinquier, grands inspirateurs de cette école, ont ensuite trouvé des terrains d'application en Algérie bien sûr, mais aussi au Congo.

Or les auteurs ont retrouvé au Rwanda des traces de ce modèle dans les programmes de l'École supérieure militaire de Kigali, réorganisée sous le régime de Juvénal Habyarimana avec l'aide de gendarmes français, conformément à l'accord signé en 1975. Des officiers formés dans cette institution, notamment le général Paul Rwarakabije, témoignent de la présence récurrente de la « guerre révolutionnaire » dans les enseignements. Surtout, dès le début de l'intervention française des années 1990, ces méthodes sont mises en œuvre. Cela commence avec la fausse nouvelle de l'attaque de Kigali dans la nuit des 5-6 octobre 1990. Dans le programme du colonel Canovas de 1990 et 1991 destiné à restructurer l'armée rwandaise, figurent le quadrillage du pays en « secteurs opérationnels », la formation accélérée, la mobilisation de réservistes (porte ouverte aux milices) et « l'offensive médiatique » (p. 186). L'appui français à cet effort pour mobiliser en fait tout le pays s'est traduit par la création des DAMI en mars 1991. Nous retrouvons ici les aspects bien décrits dans le livre d'Olivier Lanotte, comme dans le rapport de la Mission parlementaire de 1998, par exemple les problèmes soulevés par la coopération avec la garde présidentielle soupçonnée dès 1992 de « participer aux actions de déstabilisation de l'opposition » (p. 207). La logique de guerre révolutionnaire se retrouve dans la « définition de l'ennemi » établie par une commission de l'état-major

rwandais et dans le lancement de « l'auto-défense civile », dont les acteurs les plus virulents sont Théoneste Bagosora et Anatole Nsengiyumva. Or tous deux sont à la fois d'anciens stagiaires de formations militaires supérieures en France et des leaders du projet génocidaire.

Cette généalogie intellectuelle qui semble conduire de la théorisation de l'« action psychologique » dans le milieu militaire français lié aux opérations outre-mer à la préparation d'un génocide ouvre une piste évidemment délicate. La limite entre implication dans un processus qui nous échappe et complicité plus ou moins tacite est fragile. Ce schéma revient aussi à minimiser la part d'autres discours dans les interventions décidées sous la présidence de Mitterrand, à savoir le mythe « démocratique » associé à la propagande du « peuple hutu », *l'a priori* ethnicisant qui filtre la lecture des problèmes africains et l'obsession du péril anglo-saxon. Le choix politique aurait-il été à ce point dépendant d'un projet strictement militaire, voire dupé par celui-ci ?

Les auteurs vont plus loin puisqu'ils voient la main de ce courant français dans les méthodes de la « Révolution sociale » et de la république hutu dès les années 1960. Les indices sont alors particulièrement légers. Des militaires belges ayant joué un rôle majeur dans le succès du Parmehutu (Parti du Mouvement de l'Émancipation Hutu) entre 1959 et 1961, tels Louis Marlière et Guy Logiest, ont été en contact avec les militaires français spécialistes de la lutte anti-guérilla, par exemple lors de l'exercice Tornade organisé au Katanga en 1957. C'est oublier que, pour les Belges, les contacts et les modèles sont aussi du côté de leurs homologues anglais et américains dès le lendemain de la seconde guerre mondiale. Quant au quadrillage du pays par la loi communale de 1974 sous le régime du parti unique MRND (Mouvement Révolutionnaire National pour le

Développement), il renvoie à une pratique de type « léniniste » généralisée à toutes les dictatures africaines des années 1970, capables, même quand elles s'affichaient comme pro-occidentales, de prendre ce qui leur était utile dans les régimes communistes. Les auteurs sous-estiment aussi les particularités du parcours rwandais, marqué par l'empreinte du populisme démocrate-chrétien. Le contexte de la gestion militaire du Rwanda en tant que territoire sous mandat puis sous tutelle intervient aussi. Il a été bien étudié dans un livre récent dont nous avons rendu compte ici¹⁷. Enfin, quand les auteurs sont fascinés par « les fondements ancestraux d'une guerre populaire » sur la foi d'un mémoire d'un élève-officier de 1988, ils méconnaissent les ruptures historiques et la spécificité de la guerre dans les anciennes sociétés africaines. Si le modèle des États prussien et français du XVII^e siècle en tant qu'États créateurs des armées de métier a attendu le xx^e siècle pour fonctionner en Afrique, la monarchie rwandaise se distingue par une spécialisation des tâches plutôt sophistiquée. Ce livre ouvre donc des pistes de réflexion incontournables, mais la volonté de tout ramener à un schéma explicatif unique y gomme la complexité des situations historiques.

D'autres ouvrages ont été publiés en anglais sur ce thème, comme l'étude pionnière de la journaliste Linda Melvern¹⁸ ou la synthèse sans nouveauté de Daniela Krosiak¹⁹. Le champ est loin d'être épuisé, compte tenu, on l'a vu, des nombreuses zones d'ombre qui subsistent. Il est toutefois impossible de raisonner sur les aspects internationaux de la crise de 1994 sans analyser également les logiques internes qui ont abouti à la perpétration d'un génocide. De nouvelles études consacrées à ce sujet ont été publiées ces dernières années, en particulier l'ouvrage de Scott Straus²⁰ (tiré d'une thèse soutenue en 2004 à l'Université de Berkeley) qui, en

s'appuyant notamment sur les témoignages de repentis, a apporté de nouveaux éclairages sur les processus qui ont conduit environ 200 000 individus, selon lui, à devenir des tueurs au cours des trois mois fatidiques de 1994. Les études de cas régionaux, vers lesquelles nous nous tournons maintenant, sont donc les bienvenues pour enrichir ce type d'analyse.

André Guichaoua a été pendant plusieurs années expert du TPIR, notamment dans le procès dit « Butare ». L'ouvrage qu'il a publié en 2005 est une synthèse de ses propres recherches sur le terrain de cette préfecture, complétées par ses échanges avec les avocats de la défense et nourries par le dépouillement des enquêtes du procureur sur quatre personnalités impliquées dans ce procès. Le dernier tiers de l'ouvrage est consacré à la plus éminente des personnes accusées, Pauline Nyiramasuhuko, ministre de la Famille et de la Condition féminine au sein du gouvernement intérimaire. La présentation et l'analyse de l'agenda d'une femme sans expérience politique, mais que la situation avait placée en position décisionnelle, représentent le principal apport de ce livre. Après celui du colonel Bagosora, c'est le second agenda utilisé comme élément de preuve par le TPIR. Il montre une activiste attentive aux situations, qui prend des notes et consigne par écrit ses analyses. Usant de son statut de femme et de son sens pratique d'ex-assistante sociale, connue pour ses amitiés intimes avec le couple présidentiel Habyarimana, Pauline Nyiramasuhuko a su s'imposer à ses pairs et préserver l'héritage du général défunt et de son épouse en exil.

En revanche, les deux premières parties sont décevantes. L'auteur interroge l'élite intellectuelle et politique de Butare sur le moment et les raisons du basculement de leur préfecture dans les massacres. En ressort l'affirmation d'une résistance collective de la plupart des



cadres de l'administration et de la population, qui ne s'imaginaient pas en bourreaux de leurs voisins (p. 258). Selon les personnes interrogées, l'administration, très majoritairement hostile à la guerre civile, et la population métissée et indépendante d'esprit de Butare n'auraient été soumises à la logique du génocide qu'à partir du 19 avril, de façon presque mécanique, suite aux interventions personnelles du Président et du Premier ministre du gouvernement intérimaire (p. 326). La région, épargnée par la guerre et où la population vivait en harmonie, aurait en fait été trahie par ceux de ses ressortissants qui, par ambition, s'étaient alliés à des forces étrangères à la région, c'est-à-dire des éléments de la garde présidentielle, les miliciens *Intera-hamwe*, le parti CDR (Coalition pour la Défense de la République), les réfugiés burundais et les groupes universitaires du Nord (p. 255). Parmi ces traîtres à leur région, sont bien évidemment cités le président Théodore Sindikubwabo et la ministre Pauline Nyiramasuhuko, alliés avec le MRND et le Nord, ainsi que le Premier ministre Jean Kambanda, accusé de soutenir le Mouvement Démocratique Républicain-Gitarama. L'auteur soupçonne qu'il s'agit « d'éléments d'une ligne de défense qui occulte généralement l'implication personnelle directe des cadres et populations originaires qui alterna entre passivité et réceptivité » (p. 266). C'est sans doute le cas lorsque – exemple très caractéristique – l'ancien bourgmestre de la commune de Ngoma explique que « ce sont des gens qui n'aimaient pas notre préfecture qui sont venus l'enflammer » (note p. 265) et que tout ce qui lui était demandé par ces acteurs extérieurs était de ne pas agir : « il lui suffisait de laisser se dérouler les événements, de ne pas intervenir dans les logiques relevant de "l'anarchie" en se dispensant, lorsque son intervention était requise, d'être présent sur les lieux et aux moments adéquats ou en y déléguant d'autres personnes » (p. 274). C'est

sans doute aussi le cas lorsque ce bourgmestre se refuse à établir la distinction nécessaire entre « obéissance » et « consentement » : « Je suis resté pour garder la vie... Cela prouve que nous n'avons plus aucun pouvoir de décision » (p. 275) ; « J'ai donné des instructions pour que ce qui était demandé dans cette lettre du 21 avril soit exécuté et que notamment les jeunes par secteur soient recrutés et confiés aux gens chargés de leur formation... Ma compétence était limitée dans l'information et la transmission des décisions du gouvernement à la population. Ce n'était pas mon devoir de contrôler le contenu de la formation » (p. 277). Ce qui ne l'empêche pas de justifier les tueries en invoquant l'argument de la guerre civile : « En ce qui concerne les massacres à Butare, je ne suis pas en mesure de dire si c'est un tel ou un tel qui les a commis... Les Hutu tuaient les Tutsi. Mais est-ce que quelqu'un peut être tué sans se défendre ? Il y a donc eu des Hutu qui se sont fait tuer » (p. 277).

Il est tout à fait possible que nombre de ces témoins, qui ont requis l'anonymat, soient sur la même ligne. Est-ce dans le prolongement des efforts méthodiques qu'il a fournis pour gagner la confiance de ses interlocuteurs que l'auteur lui-même utilise fréquemment l'expression de guerre civile au lieu du terme génocide : « Tout au long de la guerre civile » (p. 167), « cadre général de la conduite de la guerre civile sur le terrain » (p. 266), « gestion polyvalente de tous les problèmes liés à la guerre civile » (p. 279), « dimensions de la guerre civile » (p. 287) ?

Le but affiché de l'auteur était de comprendre. Ses interlocuteurs se sont saisi des entretiens pour s'expliquer, voire se justifier. En mettant trop en avant leur supposée « virginité » et le « viol » de leur région par le MRND et les hommes politiques du Nord, ils ont toutefois jeté un voile sur les ressorts du génocide qui, pourtant, ont fonctionné également dans le Sud. Il est dommage que, trop souvent,

l'auteur se contente de reprendre ces discours sans suffisamment les décrypter ni les référencer.

En contrepoint, l'étude de Jean-Paul Kimonyo, fondée elle aussi sur le cas de Butare, mais également sur celui de Kibuye, propose une approche sociologique et historique. Il faut en effet comprendre concrètement la singulière rapidité du génocide des Tutsi du Rwanda. Dans un pays très faiblement urbanisé et sans villages, qui ne disposait ni d'une technique industrielle de mise à mort, ni d'une logistique de transport performante, plus d'un million de personnes ont été extraites des collines, où elles étaient mêlées à d'autres dans des habitats dispersés, et ont été tuées, le tout en moins de trois mois. Tout aussi singulière est la participation d'une grande partie des civils à cette campagne de mort. Elle a été constatée par les journalistes et les membres des organisations humanitaires et se trouve constamment rappelée et soulignée dans les témoignages. Il ressort en effet de toutes les enquêtes menées sur ce génocide que nombre de Hutu se sont engagés dans les tueries avec autant d'assiduité que dans leurs travaux agricoles ordinaires, le caractère rudimentaire des outils étant ainsi compensé par le grand nombre de leurs utilisateurs. Toutefois, si cette large participation des civils à la mise en œuvre d'une politique meurtrière de l'État permet de comprendre pourquoi celle-ci a si efficacement et si rapidement fonctionné, il reste à examiner les facteurs qui ont déterminé des femmes et des hommes de tous les milieux et de toutes les régions du Rwanda à adhérer sans réserve à un projet visant à détruire leurs concitoyens, voisins, collègues de travail et amis. Pour tenter de le comprendre, Jean-Paul Kimonyo a effectué des enquêtes orales et a exploré les archives locales à Butare et Kibuye. Au travers de l'histoire qu'il retrace ainsi, il montre que le poids de la mémoire de la révolution de 1959 et l'enracinement de la haine ethnique ont déterminé les choix

et les comportements des individus bien plus lourdement que la mainmise de l'État sur un peuple habitué à obéir.

Ce travail remarquable, tiré d'une thèse soutenue à l'université du Québec à Montréal en 2003, permet de mieux comprendre la nature et les formes de cette participation et de mesurer à quel point elle a constitué un facteur décisif de la « performance » reconvenue à ce génocide. Ce sont en effet les civils qui ont fait sortir les futures victimes de leurs maisons, les ont assassinées dans leurs « cellules » (subdivisions politico-administratives des communes) ou les ont convoyées sur les sites de grands massacres. Ce sont eux qui ont débusqué ceux qui tentaient de se cacher dans les buissons ou sous les toits d'amis hutu, les ont empêchés de fuir en érigeant des barrières sur les voies de passage ou autour des centres de regroupement déguisés en lieux de sécurité et en surveillant les frontières avec les pays voisins du Rwanda (p. 221). À lui seul, l'État rwandais n'aurait jamais eu les moyens de préparer en si peu de temps la mise à mort de tous les Tutsi. Dans sa mise en œuvre, ce fut bien un génocide populaire.

Cependant, l'auteur rappelle aussi que « le génocide a d'abord été un projet étatique qui, en 1994, a saturé l'espace politique, médiatique et social du pays » (p. 231). Son étude vise donc à élucider ce qui, dans l'histoire politique interne à chaque communauté de base, a rendu populaire le mot d'ordre criminel de l'État. Cette étude est d'autant plus intéressante qu'elle est menée dans des régions réputées moins sensibles aux influences de l'État central, celles de Butare et de Kibuye, et que l'enquête sur laquelle elle s'appuie est un modèle du genre. Le chercheur a rencontré les victimes, leurs proches, les témoins et les bourreaux. Les témoignages des uns et des autres sont largement exposés. En confrontant les propos oraux aux sources écrites, il nous renseigne également sur la



situation et la richesse des archives. Enfin, la prise en compte de la longue durée constitue également un élément notable de cette recherche.

De ce point de vue, l'auteur met en évidence la corrélation entre l'implantation des partis politiques en 1992 et la carte des élections communales de juin 1960. Le Parti social démocrate (PSD) s'est implanté dans les zones dominées par l'Aprosoma (Association pour la Promotion Sociale de la Masse) dans les années 1960, tandis que le MDR s'est établi dans les régions qui, pendant la période révolutionnaire, avaient été largement gagnées à l'idéologie du MDR-Parmehutu. Fait plus significatif, le MDR pouvait, à la différence des autres partis, faire figurer les noms de deux paysans sur la liste des signataires de ses statuts (p. 192), signe de son audience dans le milieu rural.

Selon les mêmes sources, aux convulsions consécutives à la relance du multipartisme fin 1991 se sont ajoutés des désordres sociaux causés par la faim et la pauvreté et qui, depuis plus d'une dizaine d'années, associaient la désobéissance vis-à-vis de l'État, la délinquance, le vol et le meurtre. D'après les services de sécurité, c'est dans les communes d'implantation du PSD que le taux de criminalité le plus élevé était observé. Pourtant, au moment du génocide, ce n'est pas dans ces communes que les tueries ont débuté. Bien plus, c'est dans ces communes que des Hutu et des Tutsi ont organisé de façon solidaire la résistance au génocide, même après l'appel officiel aux massacres lancé par le gouvernement intérimaire le 19 avril 1994 à Butare. C'est dans le sud-ouest de cette préfecture, bastion du MDR, que le génocide a commencé, bien avant le 19 avril. Sans pour autant exonérer l'État-MRND, cela montre que l'impulsion initiale du génocide à Butare est venue du MDR, et surtout de sa faction Power. C'est aussi la preuve que le génocide n'a pas été un simple prolongement des

désordres sociaux. Autrement dit, l'antagonisme ethnique inspiré par l'idéologie du Parmehutu et favorisé par un contexte de désespérance sociale a été plus déterminant que la volonté de puissance du MRND.

À Kibuye, les témoignages recueillis par l'auteur imputent la propension à l'action violente contre les Tutsi à un mélange de motivations idéologiques et de gratifications matérielles. Ils font constamment référence au réveil de la haine ethnique, mais aussi à l'espoir des tueurs de s'emparer des biens des victimes. À l'examen de ces mêmes témoignages, il apparaît que les deux aspects renvoient, en fin de compte, à l'idéologie et à la pratique du MDR. Depuis les années 1980, la violence était devenue endémique. Bien avant la guerre, en raison du manque de terres et les récoltes étant de moins en moins suffisantes, les conflits fonciers, les vols et les meurtres étaient très fréquents. Dans nombre de cas, les paysans en quête de terres ont envahi le domaine public, arraché des plantations de l'État pour les remplacer par les cultures vivrières. Lorsque le MDR est apparu fin 1991, les paysans se sont souvenus du Parmehutu²¹. Le lien entre le MDR-Parmehutu des années 1960 et le MDR renoué s'est encore plus imposé à leur esprit lorsque le MDR a entrepris en 1992 d'évincer par la force (actions de *kubohozo*, littéralement « libérer ») les représentants du parti-État MRND dans les régions du centre et du sud du pays. Une grande partie de la paysannerie a été entraînée dans la violence par le nouveau MDR en croyant rejouer l'époque bénie de la révolution, durant laquelle on avait pu s'enrichir en expropriant les puissants. Ils ont d'autant plus spontanément adhéré à ce parti qui défiait l'État qu'ils étaient eux-mêmes depuis quelques années en rupture avec l'autorité. Dans la préfecture de Kibuye, les premiers massacres ont été commis dans les communes qui abritaient une importante population

tutsi, Mabanza et Gishyita. Dans la commune de Gitesi, les enquêtes montrent que, dans plusieurs secteurs, les Tutsi ont été tués dans leur « cellule » d'habitation et par leurs voisins immédiats.

« Un génocide populaire » est un titre qui surprend : un génocide est un crime d'État. Mais la lecture est gratifiante. L'étude de Jean-Paul Kimonyo montre que les exécutants du génocide n'ont pas agi par contrainte ou par obéissance atavique, mais bien en phase avec ceux qui au sommet de la sphère politique, en avaient conçu le projet. Elle montre aussi que si l'État-MRND porte la responsabilité de l'initiative et de la conduite du génocide, il a été servi par ceux qui ont fait dériver le MDR « rénové » vers une propagande faisant des Tutsi les boucs émissaires de toutes les difficultés et qui appelait le « peuple majoritaire » à se mobiliser pour défendre les acquis de la révolution initiée par le MDR-Parmehutu. Cet ouvrage, dont l'approche est comparable à celle de Scott Straus citée plus haut, montre, concernant la société rurale, l'échec de l'ouverture démocratique des années 1990.

Jean-Pierre Chrétien et Marcel Kabanda
Centre d'études des mondes africains (CEMAf),
CNRS – Université Paris I – Panthéon-Sorbonne

-
1. Également auteur de *Rwanda. L'histoire secrète*, Paris, Panama, 2005.
 2. B. Collombat, « Génocide rwandais. Le témoin clé qui contredit le juge Bruguière », *France Inter*, 3 septembre 2009 ; P. Bernard, « Génocide rwandais : un témoin clé se rétracte », *Le Monde*, 25 août 2009.
 3. Voir S. Coma, « Rwanda. Quand Barril enfumait les médias » et « Génocide rwandais. Besoin d'armes ? Tapez Barril.fr », *Charlie Hebdo*, 16 et 23 septembre 2009.
 4. Voir par exemple P. Péan, *Le Monde selon K.*, Paris, Fayard, 2009.
 2. Voir P. Besson, *Mais le fleuve tuera l'homme blanc*, Paris, Fayard, 2009.

6. J. Hatzfeld, *Dans le nu de la vie. Récits des marais rwandais ; Une saison de machettes ; La Stratégie des antilopes*, Paris, Seuil, respectivement 2000, 2003 et 2007.
7. E. Mujawayo et S. Belhaddad, *Les SurVivantes*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2004 ; *La Fleur de Stéphanie. Rwanda entre réconciliation et déni*, Paris, Flammarion, 2006.
8. B. Kayitesi, *Demain ma vie. Enfants chefs de famille dans le Rwanda d'après*, Paris, Laurence Teper, 2009.
9. S. Mukasonga, *Inyenzi ou les Cafards ; La Femme aux pieds nus*, Paris, Gallimard, respectivement 2006 et 2008.
10. Notamment B. B. Diop, *Murambi. Le Livre des ossements*, Paris, Stock, 2000 ; T. Monénembo, *L'Aîné des orphelins*, Paris, Seuil, 2000 ; K. Lamko, *La Phalène des collines*, Paris, Le Serpent à plumes, 2002 [Butare, Kuljaama, 2000].
11. Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994). Rapport d'information par la mission d'information de la Commission de la défense nationale et des forces armées et de la Commission des affaires étrangères sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994*, 4 vol., Paris, 1998, <<http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/telechar/r1271.pdf>>.
12. J.-P. Chrétien (dir.), *Rwanda. Les médias du génocide*, Paris, Karthala, 1995, p. 162-166.
13. Human Rights Watch/FIDH, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Paris, Karthala, 1999, p. 253-257.
14. V. Kayimahe, *France-Rwanda : les coulisses du génocide. Témoignage d'un rescapé*, Paris, Dagorno/L'Esprit frappeur, 2002.
15. Agir Ici/Survie, *L'Afrique à Biarritz. Mise en examen de la politique française (Biarritz, 8 et 9 novembre 1994)*, Paris, Karthala, 1995, p. 134.
16. P. Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994*, Paris, Mille et une nuits, 2005.
17. P. et J.-N. Lefèvre, *Les Militaires belges et le Rwanda (1916-2006)*, Bruxelles, Racine, 2006 (voir *Politique africaine*, n°107, octobre 2007, p. 211).
18. L. Melvern, *A People Betrayed. The Role of the West in Rwanda's Genocide*, Londres, Zed Books, 2000.
19. D. Krosiak, *The French Betrayal of Rwanda*, Bloomington, Indiana University Press, 2007.
20. S. Straus, *The Order of Genocide. Race, Power, and War in Rwanda*, Ithaca, Cornell University Press, 2006.
21. J. Bertrand, *Rwanda. Le piège de l'histoire. L'opposition démocratique avant le génocide (1990-1994)*, Paris, Karthala, 2000.